

HEROUILLE-EN-VEXIN**Date de convocation : 02/12/2022****Date d'affichage : 02/12/2022****Nombre de Conseillers en exercice : 15****PRESENTS : 14****VOTANTS : 14**

L'an deux mil vingt-deux, le **16 décembre** à 18 h 00 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, M. LECOMTE, Mme LEBLANC, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mme BUSSELL.

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC

FONGIBILITE DES CREDITS – MAQUETTE BUDGETAIRE 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune est passée en nomenclature M57.

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

La préfecture a confirmé cette année qu'au lieu de délibérer chaque année sur la fongibilité des crédits, la commune peut indiquer dans sa maquette budgétaire lors du vote du budget, que le dispositif de fongibilité est voté en indiquant le taux, dans la limite de 7.5 %.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE que le dispositif de fongibilité de crédits soit indiqué sur le budget primitif 2023 lors du vote de celui-ci, en indiquant le taux, dans la limite de 7.5%.

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.**

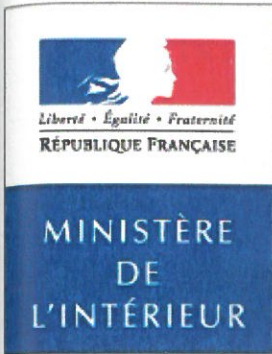


**Le Maire,
Eric BAERT**

Contact Mairie Herouville

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 5 janvier 2023 14:52
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Contact Mairie Herouville; Comptabilité CCSI; backuptdt@berger-levrault.fr
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0953-219503083-20230105-10364.xml; 095-219503083-20221209-031_2022-DE-1-2_10449.xml

Accusé de réception



Acte reçu par: Sous-préfecture de Pontoise

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-01-05(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE HEROUVILLE EN VEXIN

N° de SIREN: 219503083

Numéro Acte de la collectivité locale: 031_2022

Objet acte: Fongibilité des crédits-maquette budgétaire 2023

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.2.2-vote de taux, d'abattement, définition de périmètre, etc...

Identifiant Acte: 095-219503083-20221209-031_2022-DE

Rapport d'erreur(s):